

7. Projecteurs antibrouillard : Fonctionnent uniquement lorsque les feux de position, les phares ou l'éclairage automatique sont sélectionnés. Tournez la molette dans la direction opposée à la colonne de direction, puis relâchez-la. Le témoin s'allume. Voir page **38, PROJECTEURS ANTIBROUILLARD (VERT)**.

FEUX DE JOUR

Avec la commande d'éclairage en position désactivée (1), les feux de jour s'allument automatiquement dans les conditions suivantes :

- Le moteur est en marche.
- Le sélecteur de vitesse n'est pas en position **P** (stationnement).
- Le frein de stationnement n'est pas serré (il est desserré) – sur certains marchés.



En fonction de la loi du pays, les feux de jour peuvent être désactivés et activés par votre concessionnaire/réparateur agréé.

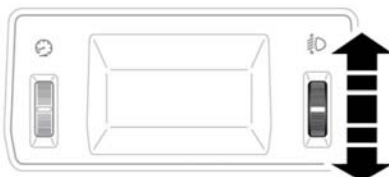
PHARES - CONDENSATION

Dans certaines conditions atmosphériques, de la buée peut se déposer sur la lentille des phares. Les performances des phares n'en sont pas affectées ; la buée se dissipe lorsque le véhicule roule normalement.

PHARES - CIRCULATION À L'ÉTRANGER

Le fonctionnement des phares est adapté à la conduite des deux côtés de la route. Aucun réglage mécanique ni autocollant externe n'est nécessaire.

REGLAGE DU NIVEAU DES PHARES



E147273

Lorsque la charge du véhicule change, actionnez le commutateur de réglage du niveau des phares.

Charge du véhicule	Position du commutateur
Conducteur uniquement	0
Conducteur et passager avant	0
Conducteur et tous les occupants du véhicule	À partir de 0, tournez la commande pour réduire d'une position.
Poids total en charge	À partir de 0, tournez la commande pour réduire de 2 positions.
Charge maximale sur l'essieu arrière	À partir de 0, tournez la commande pour réduire de 3 positions.